



**Ce document a été numérisé par le CRDP de Bordeaux pour la
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel**

Campagne 2009

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

ÉPREUVE D'ÉCONOMIE DROIT

PROPOSITION DE CORRIGE

La commission de choix de sujets a rédigé cette proposition de corrigé, à partir des enrichissements successifs apportés aux différents stades d'élaboration et de contrôle des sujets. Pour autant, ce document ne vise pas l'exhaustivité mais tente simplement d'apporter à chaque question, les éléments de réponse couramment admis par la communauté enseignante.

Il est donc tout à fait normal que certaines copies proposent des pistes voisines de celles du corrigé ou encore que des élèves aient choisi de développer certains points qui leur ont semblé correspondre à une compréhension plus large de la question posée. Il appartient aux correcteurs de ne pas se laisser « enfermer » par la proposition de corrigé et d'analyser les productions des candidats avec intelligence en n'hésitant pas à valoriser ceux qui font preuve de capacités d'analyse et de réflexion.

Par ailleurs, certaines questions peuvent aborder des sujets qui font débat ou pour lesquels les savoirs ne sont pas encore stabilisés. Il en est ainsi de certaines thématiques propres à l'économie, particulièrement sensibles au contexte social et politique, ou encore dans le domaine du droit, notamment lorsque la jurisprudence n'a pas encore tranché clairement.

Les correcteurs doivent s'efforcer de faire abstraction de leurs propres positions et faire preuve d'ouverture d'esprit en cherchant avant tout à différencier les candidats en fonction de leur capacité à percevoir le sens d'une question et de la qualité de l'argumentation qu'ils développent.

En conclusion, les propositions de corrigés apportent des repères sur lesquels a été trouvé un large consensus. C'est ensuite à la commission de barème de les compléter par des éléments plus fins d'appréciation permettant de valoriser les candidats disposant d'un ensemble de connaissances organisé, d'un esprit d'analyse satisfaisant et capables de produire sous forme écrite le résultat d'une réflexion. En tout dernier lieu, c'est au correcteur que revient la lourde responsabilité de prendre le recul nécessaire par rapport au corrigé et d'évaluer les travaux avec un souci d'objectivité en n'oubliant pas que le niveau des candidats ne peut en aucune façon être comparé avec celui de l'université dans le domaine des sciences économiques et juridiques.

PREMIÈRE PARTIE : TRAVAIL MÉTHODOLOGIQUE (13 points)

A – Exploitation d'une documentation à caractère juridique (7 points)

1) Analysez la décision de justice du 18 mars 2008

Les faits :

Madame X..., vendeuse dans un magasin exploité par la société Colom. Son employeur ayant des soupçons sur son honnêteté, il a fait appel à un huissier pour constater les malversations (détournement d'espèces). Ce dernier a demandé à des tiers d'aller dans le magasin faire divers achats en espèces puis, à la fermeture du magasin et en l'absence de la salariée concernée, l'huissier a procédé à un contrôle des caisses et du registre des ventes. Madame X... est alors licenciée pour faute grave.

La procédure :

Conseil de Prud'Hommes :

Demandeur : Madame X..., salariée

Défendeur : Société Colom, employeur.

Décision : le licenciement est abusif (arrêt confirmatif de la cour d'Appel de Limoges)

Cour d'Appel :

Décision : licenciement non justifié par une faute grave car la preuve apportée par l'employeur est irrecevable.

Cour de Cassation :

Demandeur : Société Colom, employeur

Les arguments des parties

L'employeur considère qu'il y a détournement d'espèces régulièrement constaté par huissier lors d'un contrôle des caisses et du registre des ventes, démontrant la faute de la salariée. La salariée a d'ailleurs reconnu n'avoir procédé à la régularisation des écritures que le lendemain.

Le problème juridique

A quelle condition un constat d'huissier peut-il être reconnu comme moyen de preuve.

Réponse de la Cour de Cassation :

Ce mode de preuve est irrecevable s'il a été mis en place à l'insu du salarié et alors que l'huissier ne se borne pas à faire de simples constatations matérielles mais a recours à un stratagème pour confondre la salariée.

2) A quels autres moyens de preuve l'employeur aurait-il pu recourir pour établir la faute éventuelle de la salariée ? Justifiez votre réponse.

Une faute d'un salarié constitue un « fait juridique » (action volontaire ou involontaire ayant des conséquences juridiques non recherchées).

Donc la preuve peut se faire par « tous moyens » :

tous types d'écrit(s)

témoignages

présomptions (du fait de l'homme)

aveux

serments

3) Le pouvoir de contrôle de l'employeur dans l'entreprise est-il limité par le droit ?

Oui, l'employeur ne peut mettre en place n'importe quelle mesure de contrôle de ses salariés. Si celles-ci limitent les libertés individuelles des salariés, elles doivent être justifiées par la nature de la tâche à accomplir ou proportionnées au but recherché.

De plus, les mesures de contrôle doivent être portées à la connaissance des salariés pour leur être opposables : règlement intérieur affiché, note de service, etc.

B – Analyse d'une documentation à caractère économique (annexes 3 et 4) (6 points)

1) Analysez les opportunités et les menaces de l'environnement des constructeurs automobiles au plan mondial et national.

- L'environnement - défini comme l'ensemble des éléments extérieurs à l'entreprise en interaction avec elle – est pour l'entreprise source de contraintes (ou menaces) et d'opportunités.

- Le marché automobile mondial présente pour les constructeurs automobiles les contraintes et opportunités suivantes :

- *Menaces (ou contraintes) :*

Le marché automobile mondial accuse un net ralentissement des ventes (= récession) pour 2008 : prévisions de baisse de 1% des ventes (contre + 6% en 2007).

Cette récession concerne l'Europe de l'Ouest (à l'exception de la France et de l'Allemagne), le marché américain, le marché japonais et les marchés des pays émergents (dont BRIC – Brésil, Russie, Inde, Chine, même si ceux-ci sont concernés par un ralentissement de la demande et non par une baisse des ventes).

Cette conjoncture maussade est à mettre sur le compte de plusieurs phénomènes conjugués relevant de *l'environnement économique* : hausse du prix du pétrole et des matières premières (ex : acier entrant dans la fabrication des véhicules), crise financière pesant sur les conditions du crédit (ex : ventes d'automobiles par le biais du leasing – location avec option d'achat) et le pouvoir d'achat des ménages, freinant la consommation.

- *Opportunités :*

Elles relèvent dans un premier temps de *l'environnement juridique et réglementaire* : la réglementation imposée par les Etats en matière de protection de l'environnement encourage les constructeurs automobiles à produire des modèles de voitures plus économes en consommation de carburant (ex : moteur électrique, hybride, bonus-malus écologique, petits modèles...).

Par ailleurs, au niveau de *l'environnement économique et démographique*, on peut avancer que les perspectives de croissance de la demande pour les années à venir dans les BRIC et en Europe de l'Est constituent une opportunité à saisir pour l'ensemble des constructeurs automobiles.

2) Repérez les stratégies développées par les constructeurs automobiles. et appréciez leur pertinence par rapport à l'évolution de l'environnement du marché automobile

- *Identification des choix stratégiques des constructeurs automobiles :*

Dans ce contexte économique particulièrement difficile, les constructeurs automobiles adoptent des stratégies de *spécialisation* (ex : production de petits modèles urbains moins consommateurs d'énergie), de *domination par les coûts* (compression des marges bénéficiaires, interruption temporaire de la production, suppressions massives de postes...), de *dégagement* (ex : cession d'actifs, plans de restructuration), de *survie* et d'*internationalisation* (pour trouver dans les pays émergents des relais de croissance à la saturation du marché automobile des pays de l'OCDE). *Innovation* (moteur hybride, moteur électrique)

spécialisation :

Les constructeurs américains sont handicapés par leur stratégie de spécialisation dans la production de gros modèles (4x4, pick-up...), mise en œuvre dans les années 1990 pour résister à la concurrence des voitures japonaises sur leur propre marché. En effet, la hausse des prix du pétrole a modifié les comportements d'achat des consommateurs qui se tournent désormais vers des modèles à moindre consommation énergétique.

Les constructeurs français (et allemands) résistent mieux au ralentissement de la demande grâce à leur stratégie de spécialisation dans les « petits modèles » (ex : projet de fabrication d'un véhicule électrique « zéro émission » chez Renault-Nissan). Néanmoins, Renault-Nissan et PSA sont également handicapés par le lancement de leur propre modèle de 4x4.

Dégagement :

Ils sont aussi concernés par la mise en œuvre de stratégies de dégagement et de survie (ex : plan de restructuration avec milliers de suppressions de postes chez Renault-Nissan).

Internationalisation :

Profiter des différentiels de croissance entre les pays développés et les pays émergents

Domination globale par les coûts :

Proposer des modèles plus compétitifs en matière de prix face à une demande en baisse

Innovation :

Attente des consommateurs (l'éco-citoyenneté)

Incitation fiscale pour les véhicules électriques, hybrides

Faire face au renchérissement du pétrole, dans la perspective de sa raréfaction

3) Quelles pourraient être les conséquences de la suppression de postes d'ingénieurs et de concepteurs ?

à court terme baisse de la masse salariale

mais

à long terme : diminution de la recherche et développement, moins d'innovation, vieillissement de la gamme, retard technologique par rapport aux concurrents, diminution de l'attractivité commerciale

DEUXIEME PARTIE : DEVELOPPEMENT STRUCTURE (7 points)

Les politiques budgétaires et monétaires sont-elles encore efficaces pour soutenir la croissance économique ?

Introduction

Accroche : intérêt du sujet

Définition des termes du sujet :

- La croissance désigne l'évolution quantitative d'un indicateur de richesse, généralement le PIB, au moins sur un an.

- La politique budgétaire correspond à l'ensemble des modifications de l'imposition ou des dépenses publiques décidées par le gouvernement et le Parlement avec pour objectif de stabiliser à court terme l'activité économique d'un pays

- La politique monétaire est l'action par laquelle l'autorité monétaire, en général la banque centrale, agit sur l'offre de monnaie dans le but de remplir son objectif de stabilité des prix.

Problématique

Annnonce du plan

Plan :

I – Efficacité théorique des politiques de relance

II – Les limites de l'efficacité des politiques de relance

I – Efficacité théorique des politiques de relance

La régulation conjoncturelle de l'activité s'effectue au moyen de deux instruments principaux : la politique budgétaire et la politique monétaire. Il s'agit de relancer la demande globale, c'est-à-dire les « moteurs » de la croissance économique.

1) La politique budgétaire d'inspiration keynésienne :

Le courant de pensée keynésien s'oppose aux libéraux en justifiant l'intervention de l'Etat pour soutenir la croissance économique.

Demande = C+I+DP+exp

Augmentation DP => augmentation de la demande => augmentation de l'offre=> augmentation des revenus et de l'emploi=> augmentation de la demande (circuit économique)

Au total, la production nationale augmente, la relance induit de la croissance.

Illustration de l'augmentation des DP :

- grands travaux,
- emploi public
- revenu de transferts...

Le multiplicateur keynésien mesure l'impact d'une variation des dépenses publiques sur la croissance.

2) La politique monétaire

Le gouverneur de la banque centrale décide de la politique monétaire. Politique monétaire définie au niveau européen.

Diminution du taux d'intérêt => baisse du coût du crédit => hausse de la consommation et de l'investissement.

Diminution des taux d'intérêt => moindre rémunération de la monnaie ou inflation => dépréciation de la monnaie en système de change flexible => augmentation des exportations.

Ces politiques présentent une certaine efficacité atténuée par les contraintes liées à une économie mondiale.

II – Les limites de l'efficacité des politiques de relance

Face au ralentissement de la croissance des pays développés depuis le début des années 1970, une remise en cause des politiques de relance d'inspiration keynésienne a vu le jour.

1) Les limites de l'efficacité de la politique budgétaire interventionniste

Des freins internes.

Augmentation DP n'implique pas nécessairement une augmentation de la demande car :

Une hausse de l'inflation effet limité sur le pouvoir d'achat

Une hausse des prélèvements obligatoire pour financer la hausse des dépenses publiques

=> Dans ce cas, la politique budgétaire de relance est inefficace.

Poids de la dette publique

Plus d'argent dans les caisses pour financer une expansion budgétaire

Engagements **d'assainissement des finances publiques** (ex : Pacte de Stabilité et de croissance dans la zone euro)..

L'augmentation des dépenses publiques évince partiellement l'investissement privé

Des freins externes

La contrainte extérieure constitue un obstacle à l'efficacité de la relance budgétaire. Une augmentation de la demande peut se traduire par une augmentation des importations et non de la production nationale.

L'inflation liée à la relance enchérit le coût des importations et peut nuire à la compétitivité des entreprises et donc à l'exportation et donc à la croissance.

2) Les limites de l'efficacité de la politique monétaire expansive

Les pays de la zone euro ont perdu leur souveraineté en matière de politique monétaire nationale au profit de la définition par la BCE d'une politique monétaire unique. Or la maîtrise de l'inflation constitue l'objectif premier de celle-ci, conduisant au maintien de taux directeurs élevés, peu propices à la relance de l'investissement privé et de la consommation.

Une baisse des taux d'intérêt se traduit par une attaque sur la devise euro dans un marché des capitaux globalisé.

Les économistes monétaristes émettent deux critiques principales :

- *Une PM expansive se traduit par une accélération de l'inflation.*
- *Les fluctuations conjoncturelles sont amplifiées par la PM.*

Conclusion

Si la politique conjoncturelle d'inspiration keynésienne vise à relancer la demande globale et par là même la croissance de l'économie, de nombreux obstacles et conditions viennent en limiter la portée (en premier lieu le poids de la contrainte extérieure). Néanmoins, les keynésiens contemporains ont apporté des solutions pour remédier à ces limites, notamment au niveau de la politique budgétaire de relance : il suffirait ainsi de mettre en œuvre une nouvelle forme de relance budgétaire qu'ils qualifient de relance coordonnée.

L'ampleur de la crise financière actuelle, conséquence de vingt années de déréglementation financière, sonne-t-elle le retour de l'interventionnisme étatique ?